



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à toute personne intéressée que, lors de sa séance ordinaire du 9 juin 2020 à 19 h 30 qui aura lieu par vidéoconférence, le Conseil municipal de Saint-Mathieu étudiera une demande de dérogation mineure visant le terrain situé au 319, rue Bonneville.

La demande vise à permettre l'aménagement d'un logement supplémentaire ayant une superficie de 90 mètres carrés alors que, selon l'article 284 du règlement de zonage 229-2011 en vigueur, cette superficie doit être égale ou inférieure à 55 mètres carrés.

Toute personne intéressée désirant s'exprimer au sujet de cette demande peut transmettre tout commentaire par écrit à l'adresse inspecteur@municipalite.saint-mathieu.qc.ca avant le 5 juin 2020 à midi. Les commentaires seront transmis aux membres du Conseil lors de la séance.

Donné à Saint-Mathieu, ce 20 mai 2020.

Manuel Bouthillette

Directeur général et secrétaire-trésorier